

Descriptif du module FFA BF-M2

Accompagner des processus de formation en groupe

Compétence opérationnelle	Identifier et analyser des processus de dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s adultes, et intervenir de manière adéquate.
Evaluation des compétences	Etude de cas écrite
Positionnement du module	Le module FFA BF-M2 « Accompagner des processus de formation en groupe » est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice avec brevet fédéral » (niveau 2 du système modulaire « Formation des formateurs / formatrices d'adultes »).
Institutions de formation	Les institutions de formation sont soumises à une procédure de reconnaissance par la Commission Assurance Qualité (ci-après CAQ). Pour ce module, des exigences particulières sont requises pour les formateurs et formatrices (voir le profil des formateurs sur le site Internet www.alice.ch/fr/ada ; Reconnaissance des modules / Profil de qualifications formateurs niveaux 1 + 2).
Prérequis	En principe, le module FFA–BF-M1 ou « Certificat FSEA » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">▪ Percevoir des processus de la dynamique de groupe dans des groupes d'apprenant-e-s, confronter sa perception avec des concepts théoriques et intervenir en tant que formateur / formatrice de manière adaptée à la situation.▪ Identifier et rendre visibles les comportements de communication et les formes d'interaction spécifiques à un groupe.▪ Définir son rôle en tant que formateur / formatrice au sein du groupe, et établir avec lui un contrat pédagogique.▪ Réfléchir à sa conception de la formation, à ses valeurs, positions et normes, et en tirer parti pour l'accompagnement de groupes.

Contenus

Les contenus mentionnés doivent être considérés comme lignes directrices par les institutions prestataires du module (voir également le profil de compétences (Co-Re) pour le module). Les institutions peuvent mettre un accent particulier sur certains contenus ou les compléter ponctuellement.

- Dynamique de groupe (théorie et réflexion sur ses expériences personnelles dans des groupes)
- Théorie de la communication et analyse des processus de communication en référence aux processus de la dynamique de groupe
- Gestion de la diversité du groupe d'apprenant-e-s dans la dynamique de groupe
- Analyse approfondie de son comportement dans la communication au sein du groupe
- Valeurs, normes et rôles dans un groupe
- Réflexion sur son attitude et sa manière d'agir en tant qu'élément d'un groupe
- Gestion des éléments de perturbation et des résistances
- Stratégies d'intervention
- Relations entre les processus didactiques et les processus de groupe
- Rôles en tant que formateur / formatrice, réflexion sur ses forces et faiblesses dans la conduite de groupes

Durée du module

Durée minimum :

- 36 h. de temps de présence nette au cours, dont au moins 4 jours / au maximum 30 h. sous forme de résidentiel
- 80 h. de travail autonome

Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisée par le formateur / la formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement sur les théories de la dynamique de groupe, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 4 crédits ECTS.

Organisation du séminaire en résidentiel

Le séminaire en résidentiel (d'au moins 4 jours) doit se dérouler à l'extérieur de l'institution de formation, avec hébergement, dans un centre de formation ou un hôtel.

Ce module doit permettre d'expérimenter les différentes phases de la vie de groupe et leurs dynamiques. Le travail doit couvrir trois niveaux :

- 1) vivre les processus de la dynamique du groupe et se percevoir comme élément du groupe ;
- 2) réfléchir à son vécu et le mettre en relation avec des concepts théoriques ;
- 3) établir le lien avec sa pratique dans la formation (transfert).

Les participant-e-s sont sensibilisé-e-s aux processus de la dynamique de groupe, ils/elles affinent leur perception et développent leurs capacités à s'exprimer sur leurs perceptions et leur vécu.

La réflexion des participant-e-s doit être orientée d'une part vers leur rôle comme élément du groupe et d'autre part vers la réflexion sur leur rôle, leurs normes et leur position en tant que formateur / formatrice.

De par sa conception, le séminaire doit être impérativement co-animé par un tandem de formateurs, dans la mesure du possible une femme et un homme. Le nombre de participant-e-s au séminaire ne doit pas dépasser 10 personnes par formateur / formatrice du module.

Directives pour l'évaluation des compétences

Pour ce module, l'évaluation des compétences porte sur une étude de cas écrite, relative à la prise de conscience et au développement d'un groupe en formation quant à ses capacités de travail et d'apprentissage. Les directives suivantes régissent la rédaction de l'étude de cas :

- Le cas présenté est issu de l'expérience pratique du formateur / de la formatrice.
- L'étude de cas compte entre 10'000 et 20'000 signes (espaces compris)
- L'étude de cas est structurée de manière adéquate et contient les points suivants :
 - Présentation de la complexité de la situation de départ et de la thématique
 - Description de son attitude par rapport à la situation illustrée
 - Analyse de la situation et des développements possibles (hypothèses)
 - Description de la ou des stratégie/s d'intervention choisie/s, de ses/leurs résultats et conséquences
 - Réflexion sur l'/les intervention/s elle/s-même/s, en considérant au moins une autre stratégie d'intervention, ses avantages et ses risques
 - Conclusions tirées sur son rôle de formateur / formatrice

Critères d'évaluation

L'étude de cas est évaluée sur la base des critères suivants :

- Les directives ont été respectées.
- La situation du groupe, de la thématique, de l'/des intervention/s et des impacts sont présentés de manière compréhensible.
- La situation, son (ses) propre(s) rôle(s) ainsi que ses propres réactions sont pris en compte de manière différenciée, et analysés.
- La référence à des modèles et des principes théoriques est évidente.
- Les hypothèses et les options envisagées pour les interventions présentées comme possibles sont en relation avec la situation, et tendent à une amélioration de la situation de groupe.
- Le choix de l'intervention / des interventions réalisées est motivé.
- La réflexion montre que le formateur / la formatrice est conscient-e de ses propres valeurs et positions par rapport à la conduite de groupes.

L'évaluation finale aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation de l'étude de cas porte l'appréciation « acquis » si tous les critères sont remplis, au moins dans les parties essentielles.

L'évaluation des compétences, faite sur la base des critères indiqués, est rédigée et transmise par le formateur / la formatrice du module ; elle est claire et transparente pour de tierces personnes.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de l'institution de formation dans un délai de 30 jours.

L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

- a) Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »)
- b) Nouvelle évaluation
- c) Rejet du recours

Il est possible de présenter, contre la décision du prestataire de formation, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.

Certificat modulaire

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Taux de présence de 100% obligatoire et participation active.
2. Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le formateur / la formatrice du module.
3. Réflexion sur le processus d'apprentissage personnel

La réflexion est également consignée par écrit et attestée par le formateur / la formatrice du module. Elle n'est pas évaluée ; un feed-back est facultatif.

Le certificat modulaire est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du brevet fédéral de Formateur / Formatrice. Sa validité pour l'admission à la vérification finale centralisée est de 5 ans à compter de la date de son établissement.

Vérification finale centralisée

Le prestataire de formation délivre aux candidat/e/s une copie **signée** du travail exigé pour l'évaluation des compétences et son évaluation par le formateur / la formatrice du module.

Indication importante : Ces documents doivent être conservés soigneusement par le candidat / la candidate car ils sont exigés par le secrétariat général FFA pour la vérification finale centralisée (examen professionnel).